



Ville de
MANIWAKI

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1026 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Maniwaki à sa séance ordinaire du 6 juin 2022 a adopté le règlement no 1026 intitulé : « **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 881 PAR L'AJOUT D'USAGES À LA ZONE H-141** ».

Ledit règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 186, rue Principale Sud à Maniwaki aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande par courriel à greffe@ville.maniwaki.qc.ca.

Le certificat de conformité de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a été délivré le 23 juin dernier et en conformité avec la Loi, ledit règlement entre en vigueur le 7 juillet 2022.

DONNÉ À Maniwaki, ce 7^e jour de juillet 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de juillet 2022.

Louise Pelletier, greffière